N° 1. — 1re Année

Prix du Numéro : 60 cent.

Janvier 1906





La Vie Future

Revue Psychologique de l'Afrique du Nord

PARAISSANT TOUS LES MOIS



SOMMAIRE :



Rédaction et Administration
37, Rue de la Lyre, ALGER

ABONNEMENT :
France, Algérie et Tunisie. 6 francs
Etranger . . . . 8 —

ALGER
IMPRIMERIE AGRICOLE & COMMERCIALE
11, bis, Rue Sadi-Carnot, Alger

1906

Avis Important

Les membres de la Société algérienne d'études psychiques reçoivent gratuitement la Revue.

Les abonnements partent du 1er janvier et se paient d'avance. Les numéros parus seront envoyés aux personnes qui s'abonneront dans le courant de l'année.

Toutes les correspondances ou communications concernant la Revue doivent être adressées au siège social, 37, rue de la Lyre, à Alger.

Tout ce qui concerne la trésorerie doit être adressé à M. Lovéra, 31, rue Michelet, à Alger.

N° 1. — 1re Année Prix du Numéro : 60 cent. Janvier 1906

LA VIE FUTURE

Revue Psychologique de l'Afrique du Nord

LA VIE FUTURE

Les phénomènes de matérialisation que vient d'observer le Docteur Richet, à la villa Carmen, à Alger, ont de nouveau attiré l'attention du public et celle du monde savant sur ces faits curieux, qui viennent, de temps en temps, redonner un peu d'actualité aux phénomènes dits spirites.

Ces faits dont l'importance apparaîtra à tous, ne tendent rien moins, en effet, qu'à prouver la survie. A la mort, une vie nouvelle commencerait, ou plutôt au-delà de la mort, la vie continuerait. L'être survivant pourrait même, dans certaines conditions, se manifester à nous, se mouvoir, causer, vivre presque de notre vie terrestre.

Ces faits ne sont pas nouveaux ; ils ont été déjà constatés maintes fois ; mais ce n'est qu'avec une certaine réserve, pour ne pas dire avec un certain mépris, qu'ils furent acceptés par le monde savant.

Aujourd'hui, un revirement semble se produire : des hommes dont la compétence en matière de psychologie ne peut être niée, se mettent à étudier ces questions et à assister à des séances de matérialisations dans lesquelles ils doivent prendre toutes les précautions voulues pour que la fraude, même inconsciente, ne puisse être invoquée. C'est à la suite d'une série d'expériences d'ordre scientifique que le docteur Richet, convaincu s'écrie : « il faut croire aux fantômes » et, par conséquent, à la survie.

La matérialisation de l'être survivant est une preuve contre

laquelle on ne peut rien. Les faits matériels sont là, indiscutables. La vie se continue donc. Comment et dans quelles conditions ?

C'est pour répondre à cette dernière question, ou au moins pour apporter des documents qui aideront à la solution de ce problème, que nous avons pensé réunir les faits nombreux, connus seulement dans les milieux spirites, afin de les répandre dans le grand public qui se trouvera ainsi à même de les bien juger.

Les êtres survivants ne se manifestent pas seulement par la matérialisation. C'est même là une rareté. Mais il est bien des faits qui se produisent couramment non seulement dans les groupes spirites où on les étudie, mais encore partout dans le monde où ils passent souvent inaperçus par suite de l'ignorance de ceux à qui ils arrivent, qui, eux aussi, sont des manifestations des êtres disparus.

Elles se produisent toujours par l'intermédiaire de médiums et se traduisent soit par des coups frappés, des déplacements d'objets, soit par l'écriture ou l'incorporation.

Les êtres survivants, les esprits, puisque c'est ainsi qu'on les nomme, laissent de ces différentes façons des preuves tout aussi convaincantes que la matérialisation. Ce sont ces preuves, et, parmi elles, les écrits, apportés par les esprits eux-mêmes, qui seront réunis et publiés au cours de cette Revue.

Le lecteur y verra que l'Esprit garde quelquefois son originalité et il lui sera facile de retrouver dans ces communications tous les caractères de l'écrivain terrestre. D'autrefois, et c'est le cas le plus général, l'Esprit, mieux placé pour juger, modifie son style et même ses idées.

Par ces communications, la vie de l'Au-delà, la vie future, apparaîtra en ses moindres détails venant justifier le titre de cette Revue dont les principaux collaborateurs seront les Esprits eux-mêmes.

Tous ceux que ces questions intéressent, ceux qui pourraient apporter à cette publication des documents précieux touchant l'Au-delà, trouveront auprès de la Revue l'accueil le plus cordial et le plus bienveillant.

La Rédaction.

PRÉSENTATION

Permets, mon cher lecteur, qu'à toi je me présente,
Comme un Esprit bon diable, et sans trop de façons,
Qui saura te prouver, après quelques leçons,
Que la mort n'est qu'un mot, qu'elle n'est qu'apparente.

Et quand tu connaîtras le *terrible* mystère,
C'est le cœur tout joyeux que tu l'affronteras,
Sans crainte ni sans peur, car alors tu sauras
Que de quitter le corps n'est pas quitter la terre.

Et je m'efforcerai, dans un style bien clair,
De te persuader, autant que peut se faire,
Que l'Esprit garde bien son même caractère,
Dans ce que vous nommez le royaume de l'air.

A. PIRON.
Né en 1689 ; mort en 1773.

Qu'est-ce qu'un Spirite?

On parle aujourd'hui beaucoup des spirites, mais peu de personnes savent au juste ce que c'est. Aussi croyons-nous utile, dans le premier numéro de cette Revue, de faire connaître ce que c'est qu'un spirite.

Pour le monde en général, c'est une espèce de toqué, pas nuisible si vous voulez, mais très ridicule, qui a la manie de vouloir faire tourner tout ce qui lui tombe sous la main et de préférence des tables, et qui en conclut, on ne sait pourquoi, qu'il y a des esprits et ce qui est encore plus stupide, qu'il converse avec eux. Il y a des aliénés qui sont amusants, celui-là est lugubre avec sa monomanie de parler des morts et aux morts. On l'évite parce qu'il paraît grotesque et qu'il dit des choses désagréables et qui vous font froid.

Pour les *matérialistes*, les *esprits forts* et les *savants* qui prétendent tout savoir, le Spirite est un charlatan ou un halluciné ; les femmes sont des névrosées ou des neurasthéniques et même encore des détraquées et des hystériques.

Pour *le clergé* et les *personnes qui ont de la religion*, l'explication est beaucoup plus simple. C'est le diable qui est cause de tout. Les spirites ne sont autres que les sorciers du moyen-âge, alliés de Satan, ou victimes de ses ruses, mais en tous cas, voués à la damnation éternelle et, par suite, ils sont à éviter avec le plus grand soin.

Eh bien ! non, les spirites ne sont rien de tout cela !

D'ailleurs si ce sont des toqués, des hallucinés, des charlatans, des suppôts de Satan, ils peuvent se consoler, car ils sont en très bonne et très nombreuse compagnie.

Plus de soixante millions d'êtres humains partagent cet enviable sort et parmi eux se trouvent quantité de savants et d'hommes ayant honoré l'humanité par leur talent ou leur génie.

Les citer tous serait impossible ; mais cependant nous ne pouvons passer sous silence, Allan Kardec, Williams Crookes, Varley, Zollner, Aksakoff, Lombroso, Ch. Richet, Paul Gibier, Camille Flammarion, Vaquerie, Victorien Sardou, colonel de Rochas, Mme Adam, Victor Hugo, Delanne, Léon Denis, Vallabrègue, etc.

Le spirite, véritablement digne de ce nom, a une doctrine, une philosophie plus élevée que ne le supposent ses détracteurs. Il croit en Dieu, à sa toute-puissance, à sa bonté infinie, à sa justice et il l'adore dans la simplicité de son cœur. Son temple, c'est l'Univers immense où l'ordre et la majesté lui font voir et deviner une intelligence suprême qui, si elle cessait un seul instant d'être, entraînerait cet Univers dans un épouvantable chaos.

Il croit que l'homme n'est pas seulement formé de matière, mais qu'il a une âme éternelle qui gravit péniblement l'échelle qui conduit à Dieu, et que cette âme s'élève, dans son libre essor et dans son libre arbitre, par l'effort de sa volonté et par son propre mérite ; qu'elle est punie, soit en ce monde, soit en d'autres,

du mal qu'elle a fait ; qu'elle doit se purifier par le rachat et l'expiation de ses fautes et que Dieu la récompense en lui donnant pour demeure des mondes meilleurs où le bonheur dont elle jouit dépend de la valeur intellectuelle et morale qu'elle a acquise en cette vie terrestre.

Le spirite croit à la persistance du *Moi* conscient, à la communion spirituelle des vivants et des morts et à la pluralité des existences.

Il croit que le travail est sacré, que l'amour est sacré, que la souffrance est sacrée et qu'aucune âme n'a le droit de se soustraire à ces trois lois divines.

Il croit, qu'ici-bas, toutes les âmes sont solidaires et se doivent entre elles un mutuel appui, que la charité est la première de toutes les vertus. Aussi au lieu du principe : « *Hors l'église point de salut !* » qui entretient la division et l'animosité entre les différentes sectes et qui a fait verser tant de sang, le spirite dit : « *Hors la charité point de salut !* », c'est-à-dire égalité des hommes devant Dieu, tolérance pour tous, liberté de conscience et bienveillance mutuelle.

Le spirite enfin est bon, juste, charitable et tolérant. Sa foi n'est faite ni d'un mysticisme exagéré, ni d'un fanatisme outré. C'est un penseur libre, émancipé, qu'il faut bien se garder de confondre avec ce que le vulgaire appelle aujourd'hui un libre-penseur, et cela parce qu'il ne pense pas du tout.

Oui, penseur libre et émancipé est le spirite, parce que sa doctrine plane au-dessus de toutes les religions.

Penseur ayant à l'appui la science ; penseur d'après les révélations ; penseur d'après toutes ses observations personnelles dégagées de toute influence malsaine ; penseur dans l'intérêt du bonheur social et de la paix universelle ; penseur en vue du progrès réel de l'humanité ; penseur pour ses propres satisfactions extérieures et intimes. En un mot, *travailleur de la cause du bien*, voilà ce qu'est le vrai spirite.

Et si nous nous sommes longuement appesanti sur le caractère

du spirite sincère, c'est parce que nous avons voulu mettre le public en garde contre le faux spirite. Celui-là étale effrontément sa réclame à la 4e page des publications périodiques. Sa *prétendue science est vénale*. Moyennant une somme quelconque, il consultera *ses esprits* sur les questions se rapportant à des recherches puériles, sur des choses d'intérêts matériels ou d'affaires, sur les trésors cachés, sur le numero qui sortira le premier à la loterie, sur des pactes absurdes où l'on emploie des formules cabalistiques, des talismans, des emblèmes indéchiffrables, des écritures bizarres et autres niaiseries du même genre, à titre de curiosité, d'amusement, de frivolités et de passe-temps. Toutes ces pratiques ridicules, qui donnent naissance à mille mystifications, contradictions et obsessions, ont fait le plus grand tort aux vrais spirites et ont fourni des armes à leurs adversaires. Aussi nous sommes-nous fait un devoir impérieux de mettre les choses au point afin que le public, mieux instruit, n'ait plus une idée aussi fausse sur le *véritable spirite*.

Communication obtenue dans le Groupe spirite BÉRANGER, à Alger

PAR

Mademoiselle D.... médium écrivain mécanique

La majestueuse Paix de l'Univers enveloppe votre planète ; c'est l'heure du recueillement et de la prière ; tout est calme sous le profond et vaste Ciel ; les astres d'or s'allument, l'échelle des mondes éclaire l'Infini ! Homme, prosterne-toi. Que ton front chargé d'opprobe se courbe vers la terre ; que tes genoux fléchissent devant les splendeurs du Ciel ; que la matière s'anéantisse sous le souffle du Puissant Créateur et que ton esprit, délivré, s'élance hors de sa prison charnelle. Viens écouter le rythme harmonieux des sphères parcourant les immensités. Que ta voix chante avec nous la gloire de l'Eternel ; que le flambeau de la

Foi déverse sa vivifiante lumière sur ton âme endolorie et te donne la force nécessaire pour reprendre ton dur labeur de réhabilitation. Crois, ô pauvre ignorant, car tout est mystère autour de toi : les ténèbres t'environnent. Crois au bonheur qui t'attend au terme de la longue et pénible route. Crois à l'Eternité, à la vraie vie auprès de laquelle celle-ci ne sera plus qu'un lugubre et pâle rêve dont le triste souvenir ira se perdre dans la radieuse réalité de l'Au-Delà. Sache que le meilleur de toi-même n'est pas fait pour ce sombre séjour. Tes destinées sont plus hautes.

Ame humaine, étincelle sacrée, le grand Foyer de lumière et d'amour exerce sur toi l'immuable loi d'attraction qui gouverne l'Univers, et, c'est vers Lui que tu retourneras, quand la prière, le repentir et l'expiation auront ouvert à ton âme l'entrée du monde des élus.

Un ami de l'Espace.

Communication obtenue dans le Groupe spirite BÉRANGER, à Alger

PAR

M. L... médium écrivain mécanique

Mes amis, mes frères,

Beaucoup d'entre vous viennent aujourd'hui dans cette séance, les uns par curiosité, les autres avec le désir de s'initier et de connaître cette belle science morale que l'on appelle le *Spiritisme*.

Ah ! mes amis, comme je voudrais vous faire entrevoir toutes les beautés et les vérités qu'enseigne cette doctrine qui émane des Esprits supérieurs !

Dieu, dans sa bonté infinie, n'a pas voulu que les peuples de la terre, ses enfants, restent plus longtemps aveuglés par les différents cultes que professent de soi-disant ministres de Dieu. Il n'a pas voulu qu'ils restent plus longtemps plongés dans l'erreur,

car toutes ces religions, dont l'enseignement primitif était bon, ne servent plus aujourd'hui qu'à satisfaire les ambitions des uns et les intérêts des autres. Il a permis que des Esprits d'élite viennent sur la terre pour y poser les jalons d'une nouvelle science morale, pour ne pas dire religion, qui, par sa lumière éclatante, et par sa haute et pure morale, doit régénérer l'humanité en ralliant, sous le même étendard, tous les peuples divisés par diverses sectes. Oui, mes amis, vous assistez actuellement à cette grande transformation morale de l'humanité, enseignée et prêchée par les nouveaux apôtres du Christ, qui vous transmettent, par l'intermédiaire des médiums, nos instructions et nos conseils.

Vous êtes tous frères sur cette terre, et vous devez tous vous aimer et vous entr'aider comme tels.

Mes amis, pas d'hésitation, venez tous à nous ; nous vous instruirons et vous montrerons le chemin qui conduit au séjour des bienheureux ; nous vous montrerons, au milieu des ténèbres qui vous entourent, le phare lumineux qui vous conduira au bon port.

Vous, qui pleurez des êtres chers disparus, venez à nous ; nous vous apprendrons que cet être cher que vous pleurez, n'est point perdu pour vous ; nous vous montrerons qu'il n'est point mort, mais qu'il est retourné dans sa véritable demeure spirituelle ; nous vous apprendrons qu'il est toujours auprès de vous et qu'il vous protège même de tout son pouvoir ; nous vous enseignerons la manière de vous entretenir avec lui. Car il n'y a de moins entre vous et lui que son corps matériel dont les molécules sont retournées à la terre. Votre cher disparu, par la connaissance du spiritisme, ne sera plus qu'un absent que vous retrouverez sûrement lorsque, à votre tour, vous disparaîtrez du nombre des vivants de la terre.

Ne craignez donc pas la mort, car elle est une délivrance pour celui qui a bien vécu ici-bas, je veux dire celui qui a passé sa vie à faire le bien.

Le spiritisme vous dit : « *Hors la charité, point de salut !* » En

effet, celui qui vit en égoïste, pendant sa vie terrestre, aura les plus grandes désillusions à son entrée parmi les Esprits et les plus grandes déceptions ; de plus des tourments de toute sorte seront son partage. Mais il n'en sera pas de même de celui qui aura su se dévouer pour les pauvres, qui se sera oublié pour secourir les malheureux ; celui-là aura sa récompense dans le séjour des bienheureux.

Du sein de cette doctrine spiritualiste jaillissent les étincelles divines qui doivent embraser tous les cœurs et ramener tous les égarés, tous les peuples de l'univers, sous la même bannière, pour les faire vivre en paix et les conduire vers la divine harmonie.

UN PROTECTEUR DE L'ESPACE.

NOTRE FEUILLETON

Notre Revue donnera, en feuilleton, à partir de ce numéro, un ouvrage médianimique du plus haut intérêt et dont le titre seul indique toute l'importance. Cette œuvre a pour auteur un grand écrivain, très populaire, mort tragiquement en 1902. C'est par l'intermédiaire du médium Durand que ce maître de la littérature nous donne aujourd'hui ses écrits.

PÉRÉGRINATIONS DE DEUX AMES SŒURS

SUR LA TERRE ET DANS LES MONDES DE L'AU-DELA

AVERTISSEMENT

Avant de commencer cette histoire, je dois, pour son intelligence, dire de quelle manière je suis à même de la connaître et de pouvoir l'écrire.

Quoique désincarné depuis peu de temps, Dieu m'accorde l'insigne faveur de pouvoir continuer, dans l'Au-delà, à faire des livres et révéler ainsi à mes frères quelques belles vérités inconnues d'eux jusqu'à ce jour.

J'ai déjà eu le bonheur de mener à bonne fin un ouvrage que je destinais au travailleur, à l'humble. (1) Puisse cette œuvre atteindre son but, c'est-à-dire mettre au cœur du pauvre déshérité l'espoir d'une vie meilleure et je serai grandement récompensé.

Le Tout-Puissant a voulu mettre le comble à ma joie en me permettant d'en faire un autre, plus important, contenant des révélations faites, pour la première fois, aux habitants de la planète terrestre.

C'est les pérégrinations de deux âmes sœurs dans tous les mondes où elles ont dû passer pour arriver aux régions supérieures, où il leur est enfin donné de voir Dieu.

Pour cela, le Très-Haut a permis à ces âmes de descendre jusque dans la première sphère, où je me trouve encore, et c'est, en quelque sorte, sous leur dictée que j'écris ce qui va suivre.

1re INCARNATION. — GUARIK

Dans l'immense forêt qui, aux temps des Gaules, couvrait une grande partie de la Bretagne, se trouve adossée, au tronc d'un chêne géant, la hutte de Kariel, de la tribu de Karnac.

Un bourdonnement joyeux se fait entendre dans l'intérieur. De temps à autre, par la porte grande ouverte, des quartiers de viande sont jetés à deux molosses de guerre, qui les happent au passage et les déchirent à belles dents, avec un grognement continu.

A un moment, un silence subit se fait dans la hutte et bientôt la voix d'un barde se fait entendre, chantant les aventures merveilleuses qu'il a eues dans ses longs voyages.

Les Gaulois sont curieux. Tous, suspendus aux lèvres du chanteur, écoutent avidement, n'osant faire un mouvement de peur de perdre une

---

(1) Ce livre sera imprimé prochainement.

parole. Le chanteur ayant fini sa tirade, le bruit reprend de plus belle, fait de cent interrogations se croisant adressées au barde et relatives aux pays nombreux qu'il a parcourus.

Pour nous informer du motif de cette fête, pénétrons un instant dans l'intérieur. La porte franchie, on se trouve dans une pièce assez grande, l'unique du logis. Au milieu, une table faite de planches à peine équarries, ayant pour pieds quatre pieux enfoncés dans le sol de terre battue. Les murs disparaissent presque sous de nombreuses peaux de fauves, trophées de chasses. A gauche, se trouve un vaste foyer où brûle un tronc d'arbre entier; tout autour, sur de la cendre chaude, sont rangés divers plats énormes en cuivre, où il y a, dans l'un un saumon, dans les autres de la viande.

Une matrone, à l'air respectable, est attentive à servir les convives assis autour de la table. Tout à fait au fond de la pièce, dans une sorte d'alcôve formée avec des peaux et fermée par un rideau de toile grossière, se trouve un lit tout à fait primitif. Un cadre en planche, retenant quelques brassées de fougères et de paille, le tout recouvert d'une couverture de laine à peine tissée.

Le rideau soulevé d'un côté nous permet de voir une jeune femme étendue sur cette couche. Elle est pâle, mais pourtant ses yeux, au lieu d'exprimer la souffrance, reflètent au contraire un sentiment d'allégresse. Tout à coup un faible vagissement se fait entendre, elle tourne la tête et dépose un gros baiser sur le front d'un enfant superbe, coûché à son côté.

Cette jeune femme est l'épouse de Kariel qui, avec ses amis, fête la naissance de son premier enfant.

Faisons connaissance avec les convives.

(A suivre.)



Les Membres de la Fédération Algérienne et Tunisienne des spiritualistes modernes et ceux du Groupe spirite Béranger se sont réunis en Assemblée générale en mai dernier. Afin d'avoir plus de cohésion et de force pour atteindre le but éminemment progressif et humanitaire qu'ils poursuivent, il a été décidé de fusionner les deux groupements pour n'en former qu'un seul, sous la dénomination de la « Société Algérienne d'études psychiques », dont voici, ci-après, les statuts :

SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE D'ÉTUDES PSYCHIQUES

Statuts

1. — But et Composition de la Société

ARTICLE PREMIER. — Il est fondé, à Alger, une société d'Etudes psychiques qui est destinée à remplacer la Fédération Algérienne et Tunisienne et le groupe Béranger.

Elle a pour but :

1° L'étude expérimentale et scientifique des phénomènes d'ordre psychique de quelque nature qu'ils soient.

2° La propagande des enseignements scientifiques, philosophiques et moraux qui s'en dégagent, selon l'esprit de la révélation moderne telle qu'elle est développée dans les ouvrages fondamentaux de la doctrine spirite, publiés par Allan Kardec.

Cette propagation se fera par des conférences ou causeries publiques, tant à Alger qu'aux environs ; par un bulletin ou journal relatant les travaux de la Société et tout ce qui a trait à la science et à la philosophie spirite ; par la création d'une bibliothèque composée d'ouvrages spéciaux qui pourront être mis à la disposition des sociétaires, et généralement tous les moyens de publicité et de propagande que les ressources de la Société permettront d'établir.

ARTICLE 2. — La société est ouverte à toute personne de tout sexe, de toute nationalité, de toute religion, qui sympathise avec les principes *et est agréée par le conseil d'administration.*

Elle comprend :
1° Des membres titulaires.
2° Des membres bienfaiteurs.

Pour être membre tetulaire, il faut verser une cotisation annuelle de 12 francs *payée mensuellement.*

Seront membres bienfaiteurs, ceux qui en auront été jugés dignes par le Conseil d'administration, soit par leurs dons, soit par une action personnelle très favorable aux intérêts matériels ou moraux de la Société.

ARTICLE 3. — Pour être admis dans la Société, *il faut faire au Président une demande écrite,* apostillée par un membre de l'association qui se portera garant de l'honorabilité du candidat. Celui-ci doit avoir des connaissances sur la science morale spirite, et prendre l'engagement de se conformer aux statuts et règlements de la société.

Le nom du candidat sera affiché *pendant 15 jours* dans la salle de réunion. Tout sociétaire pourra présenter à son égard telles observations pour ou contre son admission. Le conseil d'administration statuera sur l'admission, l'ajournement ou le rejet de la demande dont il s'agit. Avis de la décision intervenue sera donné au candidat par le secrétaire.

ARTICLE 4. — La qualité de membre de la société se perd :

1° Par la démission ;
2° Par l'exclusion.

Sera exclu de la société tout membre convaincu d'indélicatesse ou de tous actes ou manœuvres pouvant nuire à l'existence ou aux intérêts de la Société.

Celui qui est reconnu pour en avoir imposé par de fausses déclarations pour être admis.

Celui qui pratiquerait la magnétisation ou la médiumnité payante.

Celui qui se ferait accorder des secours par supercherie.

Celui qui n'aura pas payé ses cotisations *depuis 6 mois,* sans avoir justifié ses embarras momentanés ; toutefois il pourra reprendre ses droits de sociétaire en acquittant ses cotisations arriérées.

L'exclusion est prononcée par le Conseil d'administration au scrutin secret, à la majorité des membres présents ; l'intéressé ayant été préalablement invité à fournir ses explications.

II. — Administration

ARTICLE 5. — La Société est administrée par un Conseil élu pour deux ans et composé comme suit :

Un Président ;
Une Vice-présidente et un Vice-président ;
Un Secrétaire et un Secrétaire-adjoint ;
Un Trésorier et un Trésorier-adjoint ;
Un Bibliothécaire archiviste ;
Le Directeur des expériences ;
Quatre dames remplissant les fonctions d'assesseurs.

ARTICLE 6. — Le Président surveille et assure l'exécution des statuts. Aucune réunion ou publication ne peut se faire sans son autorisation ni son visa. Il tient la correspondance avec le secrétaire. Il signe toutes les pièces, il maintient la régularité de la discussion et des délibérations des Assemblées générales et du Conseil qu'il préside. Il fait observer le bon ordre. Il représente la Société dans tous ses rapports avec l'autorité publique. A chaque Assemblée générale il rend compte de la situation de la Société et donne connaissance des délibérations du Conseil.

ARTICLE 7. — Les Vice-présidents remplacent le Président en cas d'empêchement.

ARTICLE 8. — Le Secrétaire est chargé de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance. Il s'entend avec le président pour rédiger les ordres du jour des séances, fixer les jours de réunion, convoquer aux cérémonies funèbres et autres solennités.

Le Secrétaire-adjoint est chargé de l'aider et de le suppléer en cas d'absence.

ARTICLE 9. — Le Trésorier opère les recettes et le paiement des dépenses de la Société.

Les recettes, il les fait personnellement ou les fait faire sous sa responsabilité et selon le mode qu'il juge convenable. Il paye son mandat visé par le Président. Il inscrit régulièrement par ordre de date, les recettes et les dépenses, sur un livre côté et paraphé par le Président. Aux réunions du Conseil et aux Assemblées générales, il présente l'Etat détaillé de la situation financière de la Société.

Le Trésorier ne peut conserver en caisse que la somme nécessaire pour le service courant. Le surplus est déposé dans une banque de la manière prescrite par le Conseil.

III. — Réunions

ARTICLE 10. — Le Conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par le Président ; mais *il se réunit de droit et sans convocation, le premier jeudi de chaque mois, à 5 h. 1/2 du soir, au siège social,* actuellement 37, rue de la Lyre.

ARTICLE 11. — Les membres de la Société se réunissent en Assemblée générale de droit tous les ans, le 3e dimanche de Janvier et exceptionnellement sur convocation du Président.

L'Assemblée générale entend le rapport du Conseil d'administration sur la situation morale et financière de la Société, procède aux élections du Conseil et se prononce sur toutes les questions d'intérêt général de la Société.

ARTICLE 12. — Des séances ordinaires d'instruction, d'expérience ou d'évocation auront lieu *tous les mercredis à 5 heures du soir.* Ne pourront y assister que les membres de la Société. Cependant *le 1er mercredi de chaque mois des personnes étrangères pourront être admises à ces séances, mais sur invitation.*

Si les circonstances le permettent ou l'exigent, comme dans les cas d'études médianimiques à poursuivre, ou d'expériences scientifiques, d'autres séances peuvent être spécialement organisées, après autorisation du Conseil d'administration.

IV. — Fonds Social

ARTICLE 13. — Le fonds social se compose :

1° Du produit des cotisations ;

2° De la vente des livrets individuels fixés à 0 fr. 50.

3° Des subventions.

4° Des dons et legs.

5° Des intérêts des fonds placés.

6° De toutes recettes imprévues, produits de fêtes, concerts de bienfaisance, etc.

V. — Modification, Dissolution, Responsabilité

Article 14. — Toutes modifications aux statuts doivent être soumises au conseil 15 jours avant l'assemblée générale qui en décidera.

Article 15. — La Société ne peut être dissoute que du consentement mutuel de tous ses membres, et, dans ce cas, les fonds en caisse doivent être utilisés à des œuvres de charité.

Article 16. — La société ne pouvant encourir la responsabilité des abus que par ignorance, métier ou autre cause on peut faire du spiritisme, elle n'entend, en aucune facon, couvrir de son manteau ceux qui les commettent. Elle ne pourra, ni ne devra prendre leur défense vis-à-vis de l'autorité en cas de poursuites, car se serait approuver ce que la doctrine réprouve.

VI. — Décès — Obsèques

Article 17. — Il est du devoir de tout sociétaire d'aviser le secrétaire dès que le décès d'un membre de la société sera connu de lui. Celui-ci fera tout le nécessaire en cette circonstance et portera à la connaissance des membres le jour et l'heure de l'inhumation.

VII

Article 18. — Toute discussion politique, tout jeu d'argent, tout discours ou lectures, toute proposition, contraires ou étrangère au but de la société sont formellement interdits.

Le Vice-Président, L. TROUSSEL. — *Le Président,* F. BATAILLE. — *La Vice-Présidente,* Me CUENIN.

Le Secrétaire, BRIVE. — *Le Directeur des expériences,* H. VERDIER. — *Le Trésorier,* M. LOVÉRA.

Le Gérant : E. DURAND.

Agha. — Imp. Agricole et Commerciale, rue Sadi-Carnot, 11 bis.